

FORMATION de L'ACTEUR à VOCATION PROFESSIONNELLE

Table des matières

FORMATION de L'ACTEUR à VOCATION PROFESSIONNELLE	1
I - Tests d'admission	2
II – Les contenus de formation.....	7
III – Le module intensif.....	9
IV – Evaluations intermédiaires	10
V - Les plus de la formation.....	12

La **formation à vocation professionnelle** dispensée par le Théâtre en Miettes, sous-titrée **Composantes du jeu de l'acteur**, s'appuie sur deux leviers : Comme pour certains autres métiers dans l'exercice desquels le travailleur s'identifie à sa tâche (animateur socioculturel par exemple), les candidats se présentent en affirmant une « vocation ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Le plus souvent, ils ou elles l'expriment par des affirmations péremptoires (et certainement fondées au plus profond de leur être) : « J'ai senti que j'étais fait.e pour ce métier ». Qu'est-ce alors qu'une formation préprofessionnelle ? Selon nous, c'est une formation qui va aller chercher ce « ressenti » dans les profondeurs de la personnalité, le ramener à la surface, le concrétiser, puis le cultiver par l'exercice, le jeu et la pratique. Une fois cette vocation devenue connaissance et expérience, les personnes souhaitant se professionnaliser le peuvent, elles sont en mesure de montrer leur vocation à d'éventuels employeurs ou à des jurys dans les écoles supérieures de théâtre. D'autres n'en feront pas leur métier, mais utiliseront ces compétences dans d'autres champs professionnels, ou scolaires, ou dans une pratique sociale de loisir élaborée.

Ainsi donc, cette formation s'adresse à trois types de public :

- Les personnes dont le projet est de se **professionnaliser dans les métiers de la scène** (comédien, metteur en scène, animateur d'atelier de pratique théâtrale, ou tout cela à la fois). Dans leur cas il s'agit d'une formation pré-initiale
- Les salariés du secteur qui viennent **acquérir des compétences complémentaires** pour nourrir leur art (chanteurs d'opéra, danseurs, musiciens, circassiens, mais aussi techniciens, costumiers, décorateurs...)
- **Les personnes qui exercent un métier connexe pour lequel les techniques du jeu de l'acteur apportent des compétences complémentaires** comme la clarté de la diction, la confiance en soi, la qualité de posture et de placement dans l'espace, de maintien, mais aussi des techniques pour transmettre les rudiments du jeu d'acteur à d'autres publics. Ainsi se rencontreront dans la formation des personnes ressortissant à l'Education nationale et autres métiers qui placent la personne face à du public (commerciaux, magistrats, etc.). Aux **demandeurs d'emploi**, cette formation permet l'acquisition des techniques de jeu, facilite la prise de parole en public, rend disponible à l'écoute et adaptable aux situations de contacts dans le cadre, par exemple, de la recherche d'emploi.
- **Les jeunes de 16 à 20 ans, non-diplômés** inscrits dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle.

En ce qui concerne la première catégorie, la formation se propose d'enseigner « **les réalités du métier de comédien** », c'est-à-dire à la fois l'exigence artistique qu'il impose et la difficulté d'exercer ce métier aujourd'hui, dans un contexte de saturation de l'offre et de baisse de l'intervention publique dans la création. Si les candidats à la formation de l'acteur veulent par la suite se présenter aux concours d'entrée aux écoles supérieures ou se lancer directement sur le marché du travail, il est important qu'ils sachent à quel niveau de compétence hisser leurs aptitudes.

Les deuxième et troisième catégorie de publics viennent chercher des compétences complémentaires à celles qu'ils exercent dans des métiers artistiques ou connexes. Pour autant, la fréquentation des artistes professionnels (les formateurs) et celle des apprenants, ainsi qu'une pédagogie qui est la même que pour la catégorie précédente, leur permet de se rendre compte des enjeux de la création théâtrale en même temps qu'ils acquièrent des connaissances et de l'expérience théâtrale. Tout en se formant à la prise de parole en public, ils se forment à devenir des publics connaisseurs, ce qui est le projet du ministère de la Culture depuis André Malraux.

La quatrième catégorie se compose de jeunes personnes en difficulté sur le plan social et professionnel, auxquelles le théâtre vient redonner le goût d'entreprendre pour soi, de se former, de se socialiser. Le cours de théâtre leur apporte une écoute qui dépasse le cadre artistique. L'accompagnement dont ces jeunes bénéficient regarde leur orientation, dans la sphère artistique ou une autre.

Parce que deux années de formation ne sont pas une durée neutre, et que cette durée a un coût, s'y engager ne doit pas se faire à la légère. Il faut être bien sûr de ce que l'on vient chercher et être déterminé à le trouver. Cette formation dure entre un an et deux ans selon les besoins et le projet de l'apprenant.

La formation de l'acteur n'est pas une pratique de loisir, elle ne sert pas à assouvir un fantasme, elle est une **formation préprofessionnelle**. A ce titre, on y entre moyennant trois étapes de sélection, et on en sort avec une qualification dûment attestée. C'est pourquoi les candidats doivent passer des tests d'admission pour y entrer et des épreuves d'évaluation à plusieurs reprises durant le cursus. Aucune de ces épreuves n'est éliminatoire, mais elles permettent de personnaliser l'attestation finale d'une mention.

I - Tests d'admission

I - 1 – Entretien individuel (examen des prérequis)

Toute personne qui manifeste le désir de faire la formation de l'acteur commence par prendre rendez-vous pour un entretien avec un membre de la direction pédagogique du Théâtre en Miettes, en l'occurrence Jean-Claude Parent, fondateur et directeur du Théâtre en Miettes, ou Dominique Unternehr, responsable du centre de formation. Le ou la candidat.e apporte un CV.

L'entretien dure entre 45 minutes et une heure, selon le projet du candidat. Il ou elle est informé.e des détails de la formation qui ne figurent pas tous sur le site du théâtre, notamment ceux qui ont trait aux projets précis pour l'année à venir et aux innovations pédagogiques. Le ou la candidat.e commente son CV et détaille les expériences qu'il ou elle a eues dans le domaine du spectacle vivant, en tant qu'acteur/actrice mais aussi en tant que spectateur/spectatrice. Enfin il ou elle détaille son projet personnel et/ou professionnel, les compétences précises qu'il ou elle vient chercher.

Il lui est ensuite demandé de rédiger et d'adresser dans les jours qui suivent une lettre de motivation qui s'attachera surtout à être le reflet de la personnalité du ou de la candidat.e. C'est d'ores-et-déjà un geste artistique et culturel.

Ce qu'ici on appelle les prérequis seront, sauf exception¹ :

- Un projet personnel et/ou professionnel clair et bien exprimé
- Des notions de ce que l'art théâtral recouvre (connaissance du champ)
- Une expérience d'acteur/actrice (professionnelle ou en amateur) ou au moins une expérience de spectateur/spectatrice
- Des qualités de savoir-être évidentes (politesse, amabilité, ouverture d'esprit, motivation, curiosité...)

A contrario, ne correspondent pas au prérequis :

- Un projet irréalisable fondé sur un fantasme ou une vision égotique du fait théâtral
- Une ignorance totale dans les choses de l'art
- Une absence totale d'expérience
- Une somme de représentations stéréotypées tenaces
- Une manière de se présenter qui dénoterait un manque de politesse, d'ouverture, de curiosité...

Si les prérequis sont là, le ou la candidat.e est invité.e à se présenter aux épreuves d'admission. Au cas contraire, elle en est informée.

I - 2 – Épreuves d'admission

Les épreuves comprennent une partie individuelle et une partie collective, chacune donnant à voir des aptitudes diverses et renseignant le ou la candidat.e sur des aspects de l'art qu'il ou elle s'apprête à explorer.

Les épreuves se déroulent pendant une journée, devant un jury composé de quatre personnes : Deux membres du jury internes au Théâtre en Miettes (dont au moins un des deux responsable pédagogique) et deux professionnel.l.e.s du spectacle vivant sélectionnés dans le tableau joint en annexe, intervenant.e.s ou non dans la formation.

I – 2 - 1 – Présentation d'un monologue de théâtre (ou texte non théâtral monologué)

Cette épreuve dure 3 minutes maximum par candidat.e. Le monologue est une épreuve qui, premièrement, confronte la personne candidate à la question du choix : quel texte vaut-il la peine d'être appris et prononcé. Ce choix renseigne le jury sur la démarche culturelle du ou de la candidat.e, parfois aussi sur une vision rhétorique lorsque le ou la candidat.e a fait un choix par défaut.

¹ Certains critères d'admission ne sont pas facilement objectivables. Il arrive que des limitations n'entravent pas l'envie d'accueillir une personne dans cette formation, voire justifient cette admission, en ce sens qu'une pratique théâtrale peut être le point de départ salutaire à une reprise en main de sa propre destinée.

Deuxièmement, le ou la candidat.e fait l'effort de mémoriser un texte.

Enfin, le ou la candidat.e présente ce texte à un auditoire composé d'un jury et de l'ensemble des autres candidat.e.s, effectuant ainsi des choix de placement dans l'espace, de gestuelle appropriée, d'adresse par le regard et la voix, et se confronte ainsi à son potentiel de présence en scène. Les critères d'admission sont donc les suivants :

Choix du texte	
Pertinent et assumé	Incongru, malaisé, embarrassant et embarrassé
Difficulté bien évaluée	Difficulté sous ou surévaluée, texte trop ou trop peu ambitieux (ex : le plagiat formel d'un sketch « vu à la télé »)
Durée bien calibrée	Texte trop long ou trop court (par rapport à la consigne et au potentiel du/de la candidat.e
Propos accessible ou rendu accessible	Propos confus ou rendu tel
Originalité	Banalité, texte attendu, sans intérêt suffisant pour valoriser le/la candidat.e
Texte mémorisé	
Parfaitement	
Assez bien	
Moyennement	Dans ce cas précis se pose la question du travail qui y a été consacré, ou de la qualité de la mémoire du/de la candidat.e
Médiocrement	
Texte adressé	
Le placement est stable	Le/la candidat.e dérive au hasard/le corps est raide, tétanisé ²
La voix est placée	La voix pose problème
Le regard est dirigé	Le regard est fuyant/absent/insistant/agressif
Le geste est utile ou gracieux	Le geste est désordonné/figé...

² Ce « défaut » sera cependant regardé avec empathie. Il ne s'agit pas ici de le sanctionner par un refus, mais de repérer un point sur lequel effectuer un travail. On peut comprendre que la situation d'examen génère du stress et une relative perte de contrôle de soi.

Cette épreuve n'est pas éliminatoire, elle permet surtout de relever le niveau de départ individuel des candidat.e.s, les besoins précis de formation et d'affiner par conséquent les contenus de formation.

I – 2 - 2 - Travail de groupe sur une scène du répertoire théâtral contemporain

Pour cette épreuve, le choix du support obéit à diverses considérations : D'une part c'est un support qui permet la mise en commun des créativité et des ressources personnelles (aptitudes, savoir-faire, savoir-être, culture...), d'autre part, pédagogiquement, ce travail préparé permet de démystifier le texte contemporain qui, très souvent, est regardé avec défiance par rapport au texte classique abordé dans le parcours scolaire, notamment dans le secondaire.

Enfin, cette épreuve prépare au contenu pédagogique qui concerne directement la notion de mise en scène, c'est-à-dire toute cette succession de choix qui préside à l'élaboration d'un spectacle : distribution, options dramaturgiques (choix de répertoire, scénographie, costumes, environnement sonore et lumières, axes d'interprétation), partenariats ressources, gestion budgétaire, diffusion, médiation culturelle, relations avec les publics.

Concrètement et selon le nombre de candidat.e.s, un ou deux extraits de pièces du répertoire contemporain sont distribués. Les candidat.e.s disposent de deux heures et d'un espace scénique pour en livrer une interprétation collective, ce qui suppose une discussion, des choix, des tentatives et un minimum de préparation.

Il va sans dire que les candidat.e.s disposant d'un bon capital culturel disposent d'un atout dans ce jeu. Cependant, l'enjeu n'étant pas ici une compétition, mais plutôt une coopération, cet atout devient celui du groupe, celui ou celle qui connaît partage son savoir avec les autres, selon les bases de l'éducation populaire.

Un jury composé des quatre mêmes personnes que pour l'épreuve précédente vient assister à la présentation du travail (ou des travaux si le groupe a été scindé en deux sousgroupes), d'une durée prescrite de 5 à 10 minutes. Une discussion peut s'ensuivre, servant à expliciter certains choix, formuler une autoévaluation collective, imaginer des prolongations, recueillir le témoignage des participants sur la conception et la réalisation de la prestation.

Cette épreuve est également non-éliminatoire ; elle permet de mesurer la capacité des candidat.e.s à travailler en autonomie, à concrétiser des intuitions, à harmoniser les apports individuels en un tout collectif et cohérent. Toutefois, si ce travail laisse apparaître chez l'un.e ou l'autre candidat.e une trop importante difficulté à composer avec le groupe, une recommandation peut lui être faite de ne pas s'engager dans une formation qui demande le plus souvent de savoir travailler avec l'autre. Les critères d'admission à cette deuxième épreuve sont les suivants :

Critères collectifs	
Le texte a été élucidé/exploité	Le texte a été esquivé
Le résultat est pertinent	Le résultat est confus/fait contresens/ne reflète que du « théâtralisme »
Le format a été respecté	Résultat trop long/trop court/choix d'espaces inadaptés
Les à-côtés ont été gérés (accueil du jury/public ; espace public rendu lisible et accueillant ; remise en ordre de la salle après la présentation)	Pas d'accueil du jury/public ; pas de conscience de l'environnement ; utilisation désinvolte de la salle.
Critères individuels	
Le/la candidat.e a su prendre une place pertinente/significative dans le travail proposé	Le/la candidat.e s'est montré trop ou trop peu ambitieux/se ; s'est isolé.e ; a « tiré la couverture » à lui/elle.
Le/la candidat.e a su mettre ses qualités individuelles (repérées dans l'épreuve précédente) au service du groupe/projet	Le/la candidat.e a perdu ses moyens ; s'est tenu.e à l'écart/a imposé sa vision
Le/la candidat.e sait apporter des compléments à l'oral et discute volontiers du résultat	Le/la candidat.e se tient dans l'expectative/ne se prête pas à la discussion/monopolise la parole

Au terme de l'épreuve, le jury se réunit à huis-clos et délibère. La liste des candidats définitivement admis est communiquée directement à ceux ou celles demeuré.e.s dans les locaux, les autres sont prévenus par téléphone le jour-même.

Un procès-verbal est rédigé qui comporte une synthèse des avis rapportés sur chaque candidat.e, qui peuvent alors les consulter dès le lendemain.

Nous avons souligné qu'aucune des épreuves n'est à proprement parler éliminatoire, il n'y a en effet aucune mesure discriminante dans les critères d'admission. Par contre, il y a une capacité physique à accueillir un nombre de candidats à la formation, comprise entre 15 (chiffre idéal) et 18 (grand maximum).

Si le nombre de personnes admises excède 18, une deuxième formation peut être mise en place avec un décalage dans le calendrier, de sorte à ne pas produire de conflit dans l'occupation des locaux.

Le plus généralement, le groupe constitué connaît quelques abandons par défaut de financement institutionnel ou parce que la formation ne satisfait pas ou plus aux attentes du ou de la stagiaire (il arrive que les égos, lorsqu'ils sont remis en question, se rebellent).

Toutefois, avant même d'accéder aux épreuves d'admission, l'entretien puis la lettre doivent permettre aux responsables de formation d'émettre un avis favorable ou non selon la

pertinence de la candidature. Une personne souhaitant faire du théâtre trouvera à Bordeaux bien d'autres structures où assouvir son envie.

II – Les contenus de formation

D'une façon générale, les contenus sont ajustables aux souhaits et aux besoins des apprenants. Mais ils comprennent dans tous les cas les fondamentaux de l'expression théâtrale : voix, geste, placement dans l'espace, imaginaire et univers personnel, utilisation des références culturelles propres à chacun.e, acquisition de nouvelles connaissances, théoriques et pratiques.

Ces enseignements passent par des disciplines connexes : chant, danse, clown, entre autres exemples.

Au cours de cette première année, l'ébauche du projet-phare de la deuxième année (une création dans des conditions professionnelles) entre en travail. Ce chantier fait l'objet d'une sortie publique devant un jury aux conditions énoncées dans le document téléchargeable **FORMATION de L'ACTEUR**.

La pédagogie à laquelle nous nous référons préfère le vocable d'"atelier" à celui de "cours". Dans le premier cas, l'accent est mis sur le savoir-faire et la coopération, dans le second, le savant instruit l'ignorant.

II – 1 - Contenus de la formation (1^{ère} année)

L'atelier de Jeu vocal aborde de façon aussi bien artistique que technique les notions principales de la voix parlée et chantée : la respiration, la projection du son, sa puissance et sa modulation en fonction de l'effet attendu. Un suivi personnel est assuré. Un travail personnel quotidien est conseillé.

L'atelier de mise en scène permet aux apprenants de comprendre les interactions entre la scène et la salle, le nécessaire arbitrage dans le cadre d'une création limitée dans le temps de sa réalisation, l'intérêt et la richesse du dialogue qui s'instaure entre l'interprète et son observateur. Cet atelier prévient aussi des dangers de la mise en scène vécue comme un banal rapport hiérarchique : la soumission aveugle de l'interprète qui se décharge de toute sa responsabilité artistique sur le/la metteur.e en scène, et propose une méthodologie de l'acteur/actrice co-responsable de la création. Par une initiation aux diverses étapes constitutives du spectacle, l'acteur/l'actrice apprend à contribuer pleinement à la création, de la construction ou de l'analyse dramaturgique d'un texte au montage et démontage d'un dispositif scénographique.

L'atelier d'improvisation sollicite la créativité de l'acteur et lui fait prendre conscience des freins à l'expression artistique : excès de timidité et/ou de pudeur, manque d'écoute et de disponibilité, excès de cérébralité, manque d'engagement... L'improvisation est alors une méthode d'entraînement de l'acteur et une remise en question permanente, l'amenant à se concentrer sur un travail de recherche et de création en refusant la reproduction des mécaniques du jeu. D'abord individuelle, l'improvisation collective est développée plus tard dans la formation.

Ces fondamentaux ouvrent sur des contenus spécifiques (interprétation, clown, mime, travail du masque, expression corporelle, chant, rythme...) dispensés par des artistes professionnels en exercice, certains de passage à l'occasion de représentations de leur spectacle dans la salle de spectacle du Théâtre en Miettes.

Les élèves sont vivement invités à se cultiver de façon autonome, se former au contact des spectacles, par la fréquentation des œuvres, à s’initier à la transmission en prenant une place d’assistant metteur.e en scène dans l’un des nombreux ateliers de pratique théâtrale de loisir, à concocter de petites formes à produire dans l’espace public (Escale du Livre, Printemps des Poètes, divers salons, journées portes ouvertes, festivités...).

En conclusion, la première année de formation permet aux élèves de s’engager dans un vrai travail d’approche artistique. Il en découle la prise de conscience individuelle des compétences à posséder pour exceller dans cet art, que l’on veuille en faire son métier ou le pratiquer dans un autre cadre.

II – 2 – Contenus de la formation (2^{ème} année)

Si la 1^{ère} année (F1) met l’apprenant face aux fondamentaux (soi et l’œuvre, soi et les autres, soi face à soi), aux techniques de base (la voix, le corps, la présence, les méthodes courantes), permettant ainsi à ceux et celles qui ne sont pas venu.e.s dans une perspective de professionnalisation dans les métiers du spectacle vivant d’en tirer des enseignements utiles dans tout autre cas de figure, la 2^{ème} année (F2) responsabilise le groupe face à une poursuite dans la voie artistique, par l’appréhension des réalités du plateau, par une montée en puissance du rapport à soi et aux autres dans le groupe, à soi et au public aussi. Enfin, cette 2^{ème} année densifie le contact avec le monde professionnel pour ceux et celles qui envisagent une carrière.

La plupart des enseignements fondamentaux sont reconduits et approfondis. Des modules spécifiques et complémentaires prennent place. Ils sont choisis en fonction des besoins et des manques, mais aussi en fonction des opportunités (passage d’un.e artiste riche d’un univers et d’une compétence singulière par la salle de spectacle, programmation d’un contenu qui intéresse à la fois les stagiaires de la formation continue BPJEPS et ceux de la formation d’acteur...).

II – 2 - 1 - Etape reine : la création

Traditionnellement, en milieu de 2^{ème} année, la promotion réalise un spectacle sous la direction de Jean-Claude Parent ou d’un.e metteur.e en scène invité.e, qui les place face à toutes les composantes du travail théâtral en compagnie :

- Choix de répertoire
- Distribution (selon des critères à la fois artistiques et pédagogiques)
- Mise en scène/dramaturgie
- Travail au contact des autres personnels du théâtre (scénographe/décorateur/constructeur, éclairagiste/régisseurs – dont des stagiaires régisseurs du CIAM -, costumière, chargés de communication/diffusion/médiation ; personnels d’accueil), bénévoles... et bien sûr le public à l’occasion d’au moins un bord de scène.
- Quatre représentations publiques consécutives + une représentation scolaire avec bord de scène

C’est proprement l’étape reine de la formation de l’acteur, celle qui cimenter définitivement le groupe, celle dont ils reparlent longtemps après, et l’une des plus formatrices sans aucun doute. C’est aussi celle qui permet à chaque apprenant de dépasser durablement le caractère égotique du jeu théâtral par la concrétisation de la réussite collective.

Ce point culminant de la formation doit pouvoir constituer l'épreuve finale, qui reprend la grille d'évaluation de la fin de la première année, assortie d'un écrit d'un maximum de 1250 signes (3 pages environ) dans lequel chaque stagiaire décrit son parcours et sa contribution à cette création, à travers ses étonnements, ses découvertes, ses progrès perçus, ses difficultés et réticences éventuelles.

Cette épreuve n'a évidemment aucun caractère éliminatoire, elle permet de dépasser le caractère festif et épanouissant de l'expérience pour en faire un marqueur objectif de progression vers les objectifs que se fixent les stagiaires et leurs formateurs.

Dans la suite de la formation :

➤ Ceux et celles qui se destinent à une carrière professionnelle dans le théâtre, le spectacle vivant ou l'audiovisuel commencent à travailler sur leur portefeuille professionnel activable, certains préparent et passent les concours des écoles supérieures labélisées et/ou des écoles privées.

Fréquemment, à l'approche de la fin de session, ils ou elles sont en demande de formation administrative touchant des domaines aussi variés que :

- Relations avec les instances culturelles territoriales
- Droit applicable aux associations
- Droit d'auteur/droit à l'image
- Convention collective
- Régime d'indemnisation au titre de l'Intermittence du spectacle/GUSO

➤ Ceux et celles qui ne sont pas dans cette démarche mais plutôt en quête de compétences complémentaires à leur métier ou qui sont venus chercher des techniques pour optimiser leur recherche d'emploi, peuvent travailler en plus petits groupes sur des compétences spécifiques à acquérir, le centre de formation s'organisant alors pour leur proposer l'intervenant.e le/la plus à même de les y aider.

La formation se termine par un deuxième et dernier bilan individualisé (voir les modalités identiques en 1^{ère} année). Il est remis aux stagiaires une attestation provisoire de fin de formation, le certificat définitif leur étant attribué après délibération du conseil d'administration du Théâtre en Miettes, revêtu de la signature du président en exercice, et validé par une commission détachée du conseil d'administration.

III – Le module intensif

Le module intensif se situe au carrefour de toutes nos pratiques théâtrales destinées à des publics adultes.

Ces 99 heures de pratique d'approfondissement individualisé sont réparties sur l'année à raison de 3 heures par semaine, le mercredi matin, soit à la jonction des emplois du temps de F1 et de F2, ce qui permet aux apprenants de première et de deuxième année de se former ensemble en une occurrence hebdomadaire s'ils le souhaitent.

Les participants des ateliers de pratique en amateur qui souhaitent densifier leur investissement peuvent également s'y inscrire et s'exercer avec leurs homologues de formation préprofessionnelle.

Les contenus sont individualisés et viennent répondre à des besoins, des envies, des manques ou des projets spécifiques.

Initialement, ce module a été créé pour accompagner la préparation des concours d'entrée dans les écoles supérieures de théâtre et dans les conservatoires. Peu à peu, nous nous

sommes aperçus que ce module venait avant tout satisfaire des appétits de formation plus importants chez les plus perfectionnistes de nos apprenants.

IV – Evaluations intermédiaires

Les épreuves intermédiaires d'évaluation ne sont pas sélectives, mais servent à apprécier un état d'avancement par rapport à des objectifs de formation énoncés par les apprenants dès leur lettre de motivation. L'objectif est de les replacer face à un enjeu artistique et technique, au travers d'une restitution faisant suite à un temps de formation avec un.e intervenant.e aux alentours du mois de juin, juste avant la fin de la première session.

Au terme de cette restitution, un échange collectif avec le jury permet d'aller plus loin dans l'analyse du parcours.

Des constats émis par ce jury, dont la composition sera conforme au modèle présenté plus haut (2 membres internes au T.E.M, à l'exception du formateur responsable de la présentation ; 2 externes) découlent de nouveaux objectifs et de nouvelles orientations. Un certain nombre d'apprenants s'étant inscrits et n'étant financés – par leur employeur par exemple -, que pour une année de formation, cette restitution constitue l'aboutissement d'un parcours. Ces derniers se voient alors attribuer une attestation de fin de formation assortie d'une mention (félicitations, préconisations et/ou réserves le cas échéant).

Pour tous les autres il s'agit d'une étape vers des objectifs renouvelés ou réaffirmés, qu'ils essaieront d'atteindre en 2^{ème} année. Toutefois si l'apprenant donne le sentiment de ne pas pouvoir aller plus loin ou présente des incompatibilités avec une poursuite en 2^{ème} année, il ou elle sera, sauf exception (voir plus haut), invité.e à s'en tenir à une année de formation. Un certificat lui sera délivré, assorti d'une mention. Les critères d'évaluation pour cette épreuve sont les suivants :

Critères collectifs			
Le groupe fonctionne	Bien	Moyennement	Mal
Le groupe s'est impliqué dans le projet	Au-delà des attentes	Normalement	En-deçà des attentes
Le groupe fait de la place à chacun	Le groupe est déséquilibré		
Critères individuels			
Le/la stagiaire participe de la qualité perçue	Manifestement	Difficilement	Nullement
Le/la stagiaire a trouvé sa place dans le groupe	Manifestement	Difficilement	Nullement
Le/la stagiaire a progressé techniquement	Manifestement	Difficilement	Nullement
Proposé.e pour une 2^{ème} année			
Oui	Non		

Pour ceux et celles des stagiaires qui ne se sont inscrit.e.s que pour la première (ou la 2^{ème}) année, la dernière ligne du tableau d'évaluation sera la suivante :

Le/la stagiaire a atteint ses objectifs		
Intégralement	Partiellement	Nullement

Naturellement, ce tableau accompagne une fiche de synthèse individuelle et rédigée, signée par le directeur du Théâtre en Miettes, qui explicite les items sélectionnés.

En marge de cette épreuve, les apprenants peuvent, s'ils le souhaitent, rencontrer individuellement chaque intervenant.e avec lequel/laquelle ils ont effectué un temps de formation, pour échanger sur leur parcours de formation, recevoir des conseils et esquisser une feuille de route pour la suite.

D'entre les items possibles, il s'agit pour les intervenants de s'assurer que :

1. Le/la stagiaire se sent avancer en cohérence avec ses objectifs de formation
2. Le/la stagiaire s'épanouit individuellement dans le cadre collectif de la formation

V - Les plus de la formation

En entrant en formation, les stagiaires deviennent adhérents du Théâtre en Miettes, ce qui leur réserve quelques avantages qui viennent encore enrichir leur parcours potentiel.

En premier lieu, cette adhésion leur donne accès librement aux trois salles de travail à n'importe quel moment du jour ou de la soirée, en fonction du planning d'occupation des locaux, que ce soit pour les projets réalisés en formation ou d'autres projets hors-formation. Cet accès facilité ne prend pas fin avec la formation et se poursuit bien au-delà.

Cette adhésion donne également accès à un fonds documentaire d'ouvrages théoriques (anciens et rares pour certains), d'œuvres, et à une textothèque composée de centaines d'ouvrages adaptés pour les besoins d'ateliers.

Le Théâtre en Miettes est une école de théâtre et un centre de formation professionnelle pour les animateurs culturels (BPJEPS), c'est aussi une salle de spectacle, tremplin pour les jeunes compagnies régionales, lieu de résidence et d'expérimentation artistique pour de nombreuses compagnies et collectifs confirmés ou non, lieu-vitrine de spectacles créés, en attente de soutien institutionnel à la diffusion.

Cette activité permanente met les stagiaires au contact d'un nombre très important de professionnels, qui sont autant d'employeurs potentiels pour ceux et celles qui se destinent à une carrière.

Ils et elles peuvent en outre assister gratuitement à l'intégralité des spectacles programmés en échange d'une participation à la vie de l'association (s'impliquer au sein du bureau, veiller à l'entretien des locaux et tenir la buvette les soirs de représentation). Ils et elles partagent ainsi la vie quotidienne du Théâtre en Miettes et ont un contact privilégié avec les artistes accueillis, de façon informelle les soirs de spectacle, de façon plus formelle lors d'échanges organisés avec la formation en entier.

Ils et elles ont naturellement accès à toutes les sorties de résidence qui se produisent au Théâtre en Miettes.

Au mois de mai et jusqu'au milieu du mois de juin a lieu le festival de la théâtrerie³, durant lequel se produisent l'ensemble des ateliers de pratique théâtrale de loisirs (une vingtaine), pour un total d'environ 50 représentations. Les stagiaires de la formation de l'acteur (F1 et F2) ont la possibilité de s'impliquer dans cet événement récurrent et ce au cours de leurs deux années de formation, en endossant la fonction d'assistant metteur en scène au côté de l'artiste professionnel qui dirige l'atelier à l'année, en concoctant des levers de rideau, des interventions de théâtre invisible dans le foyer peu avant le début de la représentation, et d'une façon générale ils sont invités à se saisir de cette opportunité de faire face à un public et de se tester sur des formes brèves, en interaction avec, voire en immersion dans le public.

La fonction d'assistant.e metteur.e en scène est souvent un tremplin qui permet aux apprenants d'intégrer le Théâtre en Miettes comme metteur.e en scène et animateur/animateuse d'atelier, en commençant par des ateliers de pratique pour les publics jeunes, avec l'accompagnement de Brigitte Gomez, coordinatrice du secteur enfance/jeunesse.

Par cette possibilité, le Théâtre en Miettes répond à une mission qu'il s'assigne depuis de nombreuses années, qui est celle de l'insertion professionnelle.

³ En 2019 a eu lieu la 28^{ème} édition.